

35 - ROBINETTERIE POUR COLONNES D'INCENDIE

DESCRIPTION

Une colonne d'incendie est une tuyauterie rigide (montante ou descendante) installée à demeure dans un bâtiment ou une structure, utilisée pour la lutte contre l'incendie.

Une colonne **SECHE** est équipée d'un raccord d'alimentation au niveau de l'accès du Service de lutte contre l'Incendie et des prises d'incendie disposées aux endroits spécifiés, permettant d'alimenter les lances.

Elle est alimentée en eau par les Services de lutte contre l'Incendie.

Une colonne en **CHARGE** est obligatoire dans les immeubles de grande hauteur de plus de 50 m. Elle peut être également imposée dans certains bâtiments importants. Elle est reliée à des réservoirs et à des pompes, à des surpresseurs ou à tout autre dispositif permettant d'alimenter les lances des sapeurs-pompiers.

Ce réseau est en permanence en charge, c'est-à-dire en eau sous pression.

DOMAINE D'APPLICATION

Habitations collectives, bâtiments à usage industriel, établissements recevant du public, parcs de stationnement souterrains, tunnels. Soit en application d'une réglementation, soit à la demande des services d'incendie et de secours locaux.

RÈGLEMENTATION

Etablissements recevant du public (ERP)

Article **MS 18** (arrêté du 2 février 1993) - "des colonnes sèches doivent être installées dans les établissements, dès lors que des locaux à risques importants sont aménagés dans des étages dont le plancher bas est à plus de dix-huit mètres du niveau de la voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers".

Articles **GE6 à GE9**, **MS46§1f**, **MS72**, **MS73** (dispositions générales, 1ère à 4ème catégories). Les colonnes sèches doivent faire l'objet de vérifications techniques à la construction et lors de modifications des aménagements, avant la mise en service, et au moins une fois par an. PE4 (5ème catégorie).

Immeubles de grande hauteur (IGH)

CCH Art.R122-16 et R122-29

Arrêté du 18 Octobre 1977 modifié, ART GH4, GH59, GH62 - vérification technique,

fonctionnement compris, avant occupation des locaux, lors de modifications importantes et tous les ans.

Etablissements recevant des travailleurs (code du travail)

Conformément aux articles **R.4227-30**, **R.4224-17** et **L620-6**, des essais et des visites périodiques doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois. L'entretien et les vérifications doivent avoir lieu suivant la périodicité appropriée.

Parcs de stationnement couverts

Instruction technique du 3 mars 1975 - Arrêté type N°331 bis - IT du 23 octobre 1989.

Essais de fonctionnement tous les 6 mois. Inspection au moins une fois par an réalisée par un technicien qualifié.

La certification APSAD de service J3/F3

La **certification APSAD** de service permet aux prestataires qui ont satisfait aux exigences du règlement, d'intervenir sur des installations avec la pertinence de leur qualification technique professionnelle. Cette qualification permet d'atteindre deux niveaux :

Niveau J : Certification de service de validation d'installations de colonnes incendie.

Ce niveau de certification permet à l'entreprise titulaire de la certification d'établir pour les installations de colonnes d'incendie qu'elle a elle-même réalisées ou pour des installations existantes en particulier lorsque l'installateur d'origine est inconnu ou a disparu, des attestations de validation.

Niveau F : Certification de service de maintenance d'installations de colonnes incendie. Ce niveau de certification permet à l'entreprise titulaire de la certification d'établir des comptes rendus de vérification sur les installations de colonnes d'incendie.

Conformément aux dispositions de la réglementation et à celles des normes en vigueur, la société R.PONS propose une gamme complète de robinetterie permettant d'équiper les colonnes d'incendie.

NORMALISATION

NF S 61.758 - Robinetterie pour colonnes sèches et en charge.

NF S 61.759 - Colonnes d'incendie (sèches et en charge).

Installation et maintenance

Raccords d'alimentation

Bouchon symétrique
GUILLEMIN avec chaînette
(verrou mobile DN 100)



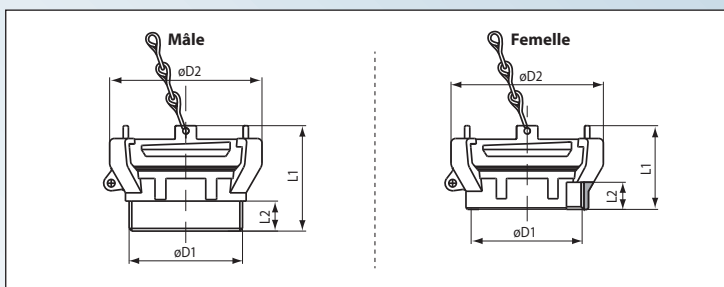
Demi-raccord symétrique
GUILLEMIN sans verrou à
boulonnage métallique,
fileté au pas du GAZ

Raccords installés à l'entrée des colonnes sèches sur lesquels les Sapeurs-Pompiers raccordent leurs flexibles destinés à l'alimentation de la colonne.

CONSTRUCTION
Bronze et laiton.

RÉFÉRENCES NORMATIVES
Filetages conformes à la norme **ISO 228-1**.
Raccords **GUILLEMIN** conformes à la norme **NF E 29.572**.
Pression nominale PN 16.

★ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



DN	Filetage	Femelle	Mâle
65	G 2 1/2	3301.440	3300.440
100	G 4	3301.157	3300.157

Type de raccord	Femelle		Mâle	
Diamètre nominal	65	100	65	100
Filetage d'entrée Ø D1	G 2 1/2	G 4	G 2 1/2 B	G 4 B
Longueur filetée L2 (mm)	21	25	20	25
Hauteur totale L1 (mm)	56	101	70	126
Largeur totale Ø D2 (mm)	101	148	101	148

Les  **R.PONS**

- ✓ Fabrication française, contrôle qualité
- ✓ Test d'étanchéité unitaire réalisé à 100% en production